
Seowon, académies néo-confucéennes coréennes (République de Corée)

No 1498

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Seowon, académies néo-confucéennes coréennes

Lieu

Ville de Youngju, province de Gyeongsangbuk-do
Comté de Hamyang, province de Gyeongsangnam-do
Ville de Gyeongju, province de Gyeongsangbuk-do
Ville de Andong, province de Gyeongsangbuk-do
Comté de Jangseong, province de Jeollanam-do
Comté de Dalseong, ville métropolitaine de Daegu
Ville de Andong, province de Gyeongsangbuk-do
Ville de Jeungeup, province de Jeollabuk-do
Ville de Nonsan, province de Chungcheongnam-do
République de Corée

Brève description

Ce bien en série comprend neuf seowon représentant un type d'académie néo-confucéenne de la dynastie Joseon (XVe-XIXe siècle de notre ère). Les éléments sont Sosuseowon, Namgye-seowon, Oksan-seowon, Dosan-seowon, Piram-seowon, Dodong-seowon, Byeongsanseowon, Museong-seowon et Donam-seowon et se répartissent dans les parties centrales et méridionales de la Corée du Sud. Situés à proximité de montagnes et de l'eau, participant de l'appréciation de la nature et de la culture de l'esprit et du corps, ils ont pour fonctions essentielles l'éducation, la vénération et l'interaction avec leur environnement. Bien que basés sur des formes architecturales communes, les éléments ont été développés de manière créative avec l'introduction de caractéristiques individuelles pour maximiser les liens avec le milieu environnant et la compréhension des idéaux néo-confucéens.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de 9 *ensembles*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

9 décembre 2011

Le nom du bien inclus dans la liste indicative est *Seowon, académies confucéennes de Corée*.

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Une proposition précédente avait été soumise en 2015, mais retirée avant son examen par le Comité du patrimoine mondial.

À la demande de l'État partie, une procédure de conseil de l'ICOMOS a été menée sur la période octobre 2016 – mars 2017. Sur la base des recommandations émises dans le rapport de la procédure de conseil de l'ICOMOS, l'État partie a soumis un dossier de proposition d'inscription révisé.

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 2 au 8 septembre 2018.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 10 octobre 2018 pour lui demander des informations complémentaires sur la cartographie, l'analyse comparative, l'intégrité, l'authenticité et la gestion. De la documentation additionnelle a été reçue le 6 novembre 2018 de la part de l'État partie, et a été intégrée dans les sections concernées du présent rapport.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 21 décembre 2018, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS.

De l'information complémentaire a été demandée dans le rapport intermédiaire, incluant : la justification du critère (iv), la protection du paysage et des vues lointaines, la gestion intégrée globale et l'interprétation améliorée de l'ensemble du bien.

De l'information complémentaire a été reçue de l'État partie le 27 février 2019 et a été intégrée dans les sections concernées du présent rapport.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

13 mars 2019

2 Description du bien

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

Le bien proposé pour inscription comprend neuf seowon qui témoignent de la façon dont ce type d'académie néo-confucéenne s'est développé et épanoui en Corée, reflétant la cristallisation de la fonction et du type architectural des seowon.

À la suite du retrait du dossier de proposition d'inscription précédent, une procédure de conseil a été lancée entre l'ICOMOS et l'État partie, avec l'aide d'une mission consultative, et s'est achevée en mars 2017. Des avis d'experts ont été fournis en relation avec l'analyse comparative, la logique de la sélection, l'identification et la justification des caractéristiques/ attributs, et les délimitations.

Les éléments, qui sont Sosu-seowon, Namgye-seowon, Oksan-seowon, Dosan-seowon, Piram-seowon, Dodong-seowon, Byeongsan-seowon, Museong-seowon et Donam-seowon, sont disséminés dans les parties centrales et méridionales de la Corée du Sud.

L'éducation, la vénération et l'interaction sont les fonctions essentielles des seowon, qui se reflètent directement dans la conception de celles-ci. Les seowon sont organisées autour de deux facteurs principaux, qui sont la vénération d'érudits, et le paysage, liés tous deux à l'interprétation de l'univers. Elles sont placées près des montagnes et de l'eau, qui participent de l'appréciation de la nature ainsi que de la culture de l'esprit et du corps.

L'utilisation de pavillons en tant que forme de bâtiment donna naissance à une nouvelle manière d'interpréter le paysage environnant et facilita les relations avec celui-ci au sein de l'architecture des seowon. Oksan-seowon adopta un pavillon à deux étages pour permettre une meilleure appréciation de la nature, ce qui devint une version primitive de pavillon de seowon. Le modèle standard du plan de la plupart des éléments du bien apparaît à l'évidence dans leur division entre zones de vénération, d'éducation et d'interaction disposées le long d'un axe central, en ordre décroissant, descendant le versant d'une colline. Sosu-seowon, la première construite, est une exception et ne présente pas d'axe central dans son plan.

Les seowon furent également conçues pour répondre à la topographie locale. Dodong-seowon est un exemple typique de composition en zone montagneuse, dans lequel la seowon s'élève progressivement de l'entrée jusqu'à l'arrière de l'ensemble. Piram-seowon est un modèle de seowon située en terrain plat.

La disposition des éléments correspond à une adaptation du principe de l'éthique yeje. Le bien traduit spécifiquement cette théorie dans un type architectural destiné à des instituts d'enseignement. Le prototype original de l'architecture des seowon a été instauré par Namgye-seowon avec ses zones de vénération, d'éducation et d'interaction, organisées de manière créative suivant un ordre hiérarchique organique. Développées à partir de la composition fondamentale de Namgye-seowon, les seowon ultérieures expérimentèrent des variantes de l'axe central, par exemple en tordant l'organisation linéaire afin de mettre en valeur la révérence à l'égard du sanctuaire.

La zone d'interaction se caractérise par un pavillon de forme architecturale typique pour les seowon. Des éléments appelés stèles hamabi, invitant à mettre pied à terre, et des portes hongsalmun, dotées de pics rouges,

marquent la zone d'entrée dans les seowon. Des stèles commémoratives sont érigées à l'intérieur et à l'extérieur de l'académie. Parmi les autres installations des seowon, on trouve une maison de gardien et des équipements scolaires modernes.

La zone de vénération est un lieu pour exprimer la déférence à l'égard d'éminents érudits et la partie la plus importante des seowon. En conséquence, elle est placée au cœur de l'axe central. Les bâtiments de cette zone se composent d'un sanctuaire, d'une chambre préparatoire à la vénération et d'un local pour entreposer des ustensiles et récipients servant aux rites. Des tablettes spirituelles ou des portraits d'érudits vénérés et un autel de célébration se trouvent à l'intérieur du sanctuaire. La zone d'éducation comprend généralement une salle de lecture, un dortoir, une bibliothèque et un dépôt pour les tablettes de bois.

Bien que basés sur des formes architecturales communes, les éléments ont développé de manière créative des caractéristiques individuelles pour maximiser les liens avec le milieu environnant et la compréhension de l'idéalisme néo-confucéen.

D'une manière générale, tous les bâtiments sont des structures en bois. Le bien proposé pour inscription montre des techniques architecturales traditionnelles de la Corée, telles que l'ondol, un système de chauffage par le sol, et le maru, un plancher en bois ouvert, reflétant la culture nationale en matière de sol.

Le bien proposé pour inscription comprend un large éventail de documents, comme des règlements concernant les cours, les programmes et les formalités relatives aux études, ainsi que des tablettes en bois, donnant un aperçu du système éducatif de chaque académie.

Les académies d'enseignement privé néo-confucéennes ou seowon constituant le bien proposé pour inscription furent fondées pendant la période allant du milieu du XVI^e jusqu'à la fin du XVII^e siècle de notre ère. Cette période vit la création des premières académies et leur évolution avec des expériences en matière de conceptions et techniques architecturales, au travers d'une standardisation des types architecturaux représentant des zones de vénération, d'enseignement et d'interaction.

L'enseignement des académies était conçu pour cultiver les valeurs néo-confucéennes chez les futurs lettrés, plutôt que pour produire des fonctionnaires ou préparer à l'examen d'État. Cette orientation résulta du fait que les tâches pratiques et les activités pédagogiques étaient dirigées par le sarim, autrement dit la classe d'intellectuels locaux. Les seowon se développèrent et s'épanouirent en tant que centres défendant les intérêts du sarim.

Les dates de fondation des éléments sont les suivantes : Sosu-seowon – 1542, Namgye-seowon – 1552, Oksan-seowon – 1572, Dosan-seowon –1574, Piram-seowon – 1590, Dodong-seowon – 1605, Byeongsan-seowon – 1613, Museong-seowon – 1615 et Donam-seowon – 1634. De nombreuses seowon se développèrent sur une longue

période. À titre d'exemple, Museong-seowon fut agrandie avec l'adjonction d'un dortoir en 1887, puis d'un pavillon en 1891.

Sosu-seowon, qui fut la première construite en Corée, adopta le concept des fonctions de vénération, d'enseignement et de bibliothèque provenant de la Bailudong-shuyuan de Chine (académie de la grotte du Cerf blanc). Alors que des idées fondamentales furent empruntées aux shuyuan (instituts confucéens privés de Chine), Sosu-seowon fut créée en tant que réinterprétation de fonctions architecturales dans lesquelles le sanctuaire est dédié à un érudit local plutôt qu'au grand philosophe chinois, Confucius. La zone de vénération devint l'élément central de l'académie tant en termes d'aménagement des bâtiments que de leurs fonctions.

Namgye-seowon fut la première seowon à être établie et à fonctionner exclusivement grâce aux efforts du sarim et elle fixa les normes architecturales des académies qui suivirent.

C'est à partir de Dosan-seowon que furent suggérées des lignes directrices concernant les valeurs pédagogiques que les seowon doivent poursuivre, à savoir l'enseignement du néo-confucianisme sur une base individuelle afin d'imaginer la création d'un monde idéal. Dosan-seowon donna également naissance à l'étude approfondie du yehak, ou règles de bienséance.

L'une des caractéristiques distinctives du bien proposé pour inscription est que son rôle ne se limitait pas à l'éducation et à la vénération, mais s'était élargi pour inclure la participation sociale, faisant des seowon des institutions politiques et sociales complètes. Les Seowon devinrent les élites intellectuelles de la société et développèrent des lignées académiques, qui trouvent leur origine dans le bien.

Le bien proposé pour inscription est également le berceau des activités culturelles des sarim, proposant par exemple des conférences régulières ou spéciales, et des écrits poétiques pour promouvoir les échanges intellectuels. Les œuvres et documents littéraires créés par les sarim étaient conservés dans des bibliothèques ou publiés pour une plus large diffusion.

Chaque seowon a été profondément impliquée dans les grandes étapes de l'histoire coréenne. Le bien proposé pour inscription a joué un rôle en matière de recueil des opinions publiques pour les transmettre au roi, symbolisant les activités culturelles des sarim. Byeongsan-seowon a été le point de convergence pour l'opinion publique dans la province de Gyeongsangbuk-do depuis le XVIIe, tandis que Dosan-seowon et Oksan-seowon prirent l'initiative d'établir un maninso, une pétition portant dix mille signatures, au XIXe siècle. Piram-seowon et Namgye-seowon lancèrent la mobilisation d'une milice pour combattre les invasions de la Corée par les Japonais en 1592, et Museong-seowon réunit des troupes de miliciens afin de s'opposer à la colonisation japonaise au début du XXe siècle.

Après Sosu-seowon et Namgye-seowon, la composition et l'aménagement des bâtiments des seowon s'uniformisa. Néanmoins, des seowon ultérieures continuèrent leurs expérimentations dans une certaine mesure.

Au cours du VIIe siècle de notre ère, lorsque la typologie générale a été uniformisée pour les seowon, d'autres modifications architecturales furent introduites dans l'intention d'améliorer certaines fonctions. Byeongsan-seowon, par exemple, érigea un vaste pavillon depuis lequel la nature pourrait être mieux appréciée. Cette variante s'écarta du plan d'origine du pavillon d'Oksan-seowon, qui avait été la première à adopter l'utilisation d'un pavillon en tant que partie intégrante de l'architecture. Donam-seowon créa la salle de lecture Eungdodang, qui est la plus grande de Corée et connue pour refléter la théorie architecturale de la convenance. Cette salle de lecture spacieuse témoigne de l'engagement en faveur des enseignements du néo-confucianisme et des discussions associées.

Un autre changement notable a été la prise en considération de l'accessibilité des seowon et des personnes participant à ses activités, lors du choix de l'emplacement d'une académie. Museong-seowon est un parfait exemple d'académie établie au cœur d'un village, suggérant l'expansion du néo-confucianisme depuis le sarim des classes supérieures vers les villageois locaux.

Au sein du bien, des structures ont été ajoutées ou étendues depuis le XVIIe siècle. Dans certains cas, il s'agit de l'ajout d'une nouvelle bibliothèque pour abriter le nombre croissant de livres et de tablettes en bois. Des éléments de l'architecture ont dû être restaurés du fait de l'impact de catastrophes naturelles ou de guerres sur certaines seowon. Des tentatives ont également eu lieu pour construire de nouveaux bâtiments, comme à Namgye-seowon, avec ses nouveaux pavillons de 1779 et 1849.

Piram-seowon fut déplacée vers son site actuel en 1672. Donam-seowon a suivi un principe strict de maintien de son authenticité lorsqu'elle est venue occuper sa situation actuelle en 1881, en raison d'inondations. Toutefois, ce n'est qu'en 1971 que la salle de lecture Eungdodang de Donam-seowon d'origine fut déplacée à son emplacement actuel.

Au travers des divers changements architecturaux, des techniques de l'architecture traditionnelle furent améliorées et transmises aux nouvelles générations.

D'une manière générale, les seowon furent confrontées à des difficultés pour maintenir leur mode d'enseignement traditionnel en raison de l'afflux de valeurs occidentales à la fin du XIXe siècle. Le roi avait également ordonné la démolition de seowon au XIXe siècle, entraînant des pertes. Toutefois, le bien proposé pour inscription a conservé ses valeurs grâce aux efforts des sarim. Le bien proposé pour inscription continue de diffuser les valeurs néo-confucéennes en proposant des cours et en assurant des services de vénération.

Délimitations

La zone des 9 éléments couvre une superficie totale de 102,49 ha, avec des zones tampons s'étendant sur 796,74 ha au total.

De l'avis de l'ICOMOS, la délimitation du bien proposé pour inscription inclut toutes les caractéristiques ayant une valeur universelle exceptionnelle potentielle, telles que les ensembles de bâtiments, les cadres immédiats et les champs de vision. Elle a également une fonction pratique, figurant l'utilisation de la protection juridique dans la plus grande mesure possible. Cette délimitation se sert de la topographie naturelle, des limites administratives, des repères comme les routes ou les rivières, et des limites des parcelles de terrain. Dans de nombreux cas, la zone patrimoniale désignée par l'État va en réalité au-delà de la délimitation proposée pour le bien et/ou de la zone tampon. Ces zones ont été désignées voici plusieurs années à des fins non directement liées à la protection, et les zones en sus n'apportent aucune contribution à la valeur universelle exceptionnelle potentielle ni à sa protection.

L'ICOMOS a demandé, dans son rapport intermédiaire, de l'information complémentaire sur l'identification et la protection des liens avec des éléments paysagers lointains, au-delà des zones tampons. L'État partie a fourni en février 2019 des informations satisfaisantes sur les aspects reliés à chaque élément constitutif, et sur la législation qui protège les liens avec les éléments.

État de conservation

Au cours de leur longue histoire et avant l'ère de la conservation moderne, les seowon ont été réparées et restaurées à diverses époques.

Du XVIIe au XIXe siècle, Sosu-seowon a fait l'objet d'une série de réparations. Le pavillon Gyeongryeomjeong fut reconstruit en 1657 et une restauration en profondeur des structures, y compris le sanctuaire et la salle de lecture, fut entreprise en 1677. La salle de lecture et la chambre préparatoire à la vénération de Jeonsacheong furent restaurées en 1730, tandis que Jiraekjae fut reconstruit en 1799. Il y eut de nombreux cycles de restauration, parmi lesquels ceux des dortoirs et du sanctuaire en 1805, de la chambre préparatoire à la vénération et de la clôture du mur en 1813. La bibliothèque fut reconstruite en 1819.

Namgye-seowon fut brûlée en 1592, mais remise en état en 1605. À un moment donné, des pavillons ont été convertis en dortoirs, puis ils retrouvèrent une configuration plus fidèle à leur fonction initiale. La bibliothèque fut reconstruite en 1922.

La salle de lecture d'Oksan-seowon fut détruite par le feu en 1839 et reconstruite l'année suivante. Le pavillon fut largement restauré en 1843, et la salle de lecture ainsi que le sanctuaire furent l'objet de restaurations mineures en 1905.

Dosan-seowon ne fut apparemment pas affectée par des dommages importants ou des réparations antérieures.

Piram-seowon fut gravement endommagée en 1592 de notre ère, mais remise en état en 1624, puis déplacée sur son site actuel en 1672. Un sanctuaire fut reconstruit en 1886, la salle de lecture, deux bâtiments de dortoirs et un pavillon furent réparés en 1887, le sanctuaire fut ensuite reconstruit en 1941, et le pavillon ainsi que deux bâtiments de dortoirs et la maison du gardien furent restaurés après 1945.

Dodong-seowon fut rénovée et étendue à l'époque historique.

Byeongsan-seowon fut endommagée en 1592, puis restaurée en 1605. La salle de lecture fut réparée en 1921 et le sanctuaire en 1937.

Museong-seowon fut fréquemment réparée à l'époque historique et une restauration importante a été organisée en 1828. Des réparations furent également effectuées en 1904 et 1917.

Donam-seowon fut déplacée sur son site actuel en 1881, en raison d'inondations. La salle de lecture fut réparée en 1927.

À l'époque moderne, après 1963, date à laquelle Sosu-seowon fut désignée site historique, le pavillon Gyeongryeomjeong fut restauré en 2009, et le toit de la salle de lecture réparé en 2015. À Namgye-seowon, le pavillon Pungyeongru fut restauré en 2011 et la maison de gardien Gojiksa rénovée en 2016. Dans le cas d'Oksan-seowon, la restauration du pavillon, de la salle de lecture et de deux dortoirs intervint en 1991, le dépôt des planches d'impression et la stèle furent rénovés en 1998. La porte principale fut également restaurée et on construisit une salle d'exposition des reliques.

Au cours des années 1990, la triple porte intérieure, deux dortoirs, la salle de lecture et le pavillon furent restaurés à Piram-seowon. Le pavillon Suwollu de Dodong-seowon fut détruit par un incendie en 1888 et enfin reconstruit en 1973. Le pavillon et le dortoir ouest de Byeongsan-seowon furent réparés en 1971, et des travaux de restauration systématique furent effectués dans l'enceinte complète à partir de 1978 jusqu'en 1981. Museong-seowon a fait l'objet de travaux de réparation continus après les années 1980, en particulier sur le dortoir, la stèle, le sanctuaire, la salle de lecture et le pavillon. À Donam-seowon, la salle de lecture Eungdodang a été déplacée de l'emplacement originel de la seowon pour rejoindre son lieu actuel en 1971.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que l'état de conservation est bon. Les archives complètes sur les activités de conservation confirment la vision de l'état de conservation actuel des bâtiments, aménagements et

cadres. Les interventions ont été réalisées conformément aux principes internationalement reconnus.

Facteurs affectant le bien

L'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien sont les pressions dues au développement, les dommages causés par des insectes aux arbres et aux bâtiments, les incendies, les tremblements de terre et les contraintes dues aux visiteurs.

Étant donné que la plupart des seowon sont situées dans des zones rurales, les pressions dues au développement sont considérées comme mineures. Dans le cas de Museong-seowon, entourée par un village, il est possible que des pressions dues au développement aient un impact. Toutefois, l'expansion du village a été bien contrôlée par des mesures légales et de planification. De plus, la communauté locale a une longue tradition l'incitant à se considérer comme étant le gardien responsable de la seowon.

Les pins sont une caractéristique majeure des zones associées aux seowon. Ces arbres sont menacés par un nématode, une menace étroitement surveillée. Des termites ont également été découvertes dans le passé à Donam-seowon, et des mesures ont été mises en place pour empêcher des dommages sur les structures en bois.

Les incendies naturels et criminels sont une menace pour le bien, et constituent une haute priorité pour les gestionnaires des sites. Toutes les seowon sont équipées de systèmes de suivi des incendies et de dispositifs anti-incendie. Des exercices d'intervention sont organisés régulièrement, et des relations étroites sont entretenues avec les casernes de pompiers locales. Le système de suivi peut lancer des alertes à la caserne la plus proche en cas de détection d'incendie.

Des tremblements de terre ont été détectés dans les environs d'Oksan-seowon en 2016 et 2017, mais n'ont causé aucun dommage à la seowon. La situation est suivie de près.

Le nombre de visiteurs des seowon a été bien inférieur à la capacité d'accueil du bien, même dans les périodes d'affluence, comme lors d'une cérémonie de vénération. Alors que l'on s'attend à un éventuel afflux de visiteurs en cas d'inscription du bien sur la Liste, des mesures ont été préparées pour éviter ou minimiser les impacts.

En résumé, l'ICOMOS considère que les facteurs affectant le bien sont bien compris et gérés.

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Il est un témoignage exceptionnel de la prévalence du néo-confucianisme dans les pratiques éducatives et sociales sous la dynastie Joseon de Corée. Les intellectuels locaux, les sarim, créèrent un système éducatif et des structures matérielles propices à l'enseignement néo-confucéen. Les sarim choisirent leurs propres personnalités destinées à être vénérées au sanctuaire, plutôt que le grand philosophe chinois, Confucius. Ils fondèrent également une puissante lignée académique à travers une vénération continue. En conséquence, les seowon ou académies promurent les principes du néo-confucianisme au travers de diverses activités sociales et politiques dans le bien.
- Il est également un témoignage exceptionnel du prototype architectural des académies néo-confucéennes et de chaque étape de leur évolution. La typologie du plan architectural a évolué rapidement pendant la première phase où le mouvement seowon s'est établi, et elle a été partagée par les académies suivantes. Le bien est propice aux pratiques de l'enseignement, de la vénération et de l'interaction, avec les bâtiments correspondants de la salle de lecture, du sanctuaire et du pavillon. Une hiérarchie se manifeste dans la disposition des bâtiments, l'utilisation de la topographie naturelle, l'espace extérieur, les stylobates, les clôtures murales et les portes.

Analyse comparative

L'analyse comparative est présentée en trois parties : elle commence par l'examen des valeurs pertinentes pour l'analyse ; suit une comparaison avec des biens similaires dans d'autres pays ; et un examen des biens similaires en Corée. Ces parties intègrent des comparaisons avec des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives et ceux situés dans d'autres régions du monde entier présentant une combinaison comparable en termes de valeur universelle exceptionnelle proposée et d'attributs.

L'analyse prend en compte le champ plus large des biens confucéens, en particulier dans l'ensemble de l'Asie de l'Est. Plusieurs biens confucéens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, essentiellement en Chine, en Corée, au Japon et au Viet Nam, et l'analyse en identifie 21 qu'elle examine en termes de qualité de la vénération pour le ciel, du culte, de la gouvernance, de l'éducation et d'autres aspects.

Par exemple, le Temple du Ciel, autel sacrificiel impérial à Beijing (Chine), et l'Esplanade du sacrifice au Ciel et à la Terre dans l'Ensemble de monuments de Huê (Viet Nam) sont des biens du patrimoine mondial représentant la vénération impériale envers le ciel. D'autres biens sont des sièges gouvernementaux basés sur le confucianisme (par ex. l'Ensemble du palais de Changdeokgung, République de Corée, et Tu Cam Thanh (la Cité pourpre interdite), dans l'Ensemble de monuments de Huê, Viet Nam). Le Sanctuaire de Jongmyo (République de Corée) est un bien rituel confucéen. D'autres instituts pédagogiques confucéens consacrés à la vénération en

Asie de l'Est ont été inclus pour la plupart en tant qu'éléments constitutifs de biens inscrits. Parmi ces exemples figurent Byeongsan-seowon et Oksan-seowon (République de Corée), Sungyang-seowon (Sungyang Sowon) (République populaire démocratique de Corée), Songyang-shuyuan (académie d'enseignement classique Songyang) et Bailudong-shuyuan (académie de la grotte du Cerf blanc) (Chine), et Shokasonjuku (Japon). Toutefois, l'analyse note qu'aucun de ces exemples ne reconnaît de manière indépendante les valeurs des instituts pédagogiques confucéens.

Outre les deux biens de la République de Corée figurant sur la Liste du patrimoine mondial susmentionnés, les Tombes royales de la dynastie Joseon ont un rapport avec la vénération, et les Villages historiques de Corée : Hahoe et Yangdong comprennent des résidences attestant la pratique quotidienne du confucianisme. L'analyse examine les caractéristiques spatiales de l'architecture associée au confucianisme, et le rôle des biens en matière de vénération et d'éducation. Elle fait une distinction entre le rôle des instituts pédagogiques confucéens fondés par le gouvernement et ceux qui sont des académies privées.

Divers biens dispensant un enseignement confucéen inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ont été pris en compte, parmi lesquels le Bailudong-shuyuan (Chine), l'académie Shokasonjuku (Japon), Sungyang-seowon (RPDC) et les Villages historiques de Corée : Hahoe et Yangdong (République de Corée), qui comprennent deux des éléments proposés pour inscription, Oksan-seowon et Byeongsan-seowon.

L'analyse étudie de façon plus détaillée les instituts confucéens privés en Chine, les shuyuan, et au Japon, les shijuku. Dans le cas des shijuku, par exemple, l'analyse note que l'architecture et les programmes de cours ne présentent pas de schémas ou principes typiques. Elle observe également que les seowon honorent des personnages vénérés sur la base d'une association avec ces seowon eux-mêmes, au lieu de rendre hommage à d'anciens sages comme Confucius.

Les seowon mirent au point une typologie architecturale commune, et furent influencés, dans leurs fonctions d'enseignement et de vénération, par les shuyuan chinois, mais différent de ces derniers en termes de typologie architecturale.

L'analyse conclut que les seowon développèrent des attributs distincts par comparaison avec des instituts de vénération ou d'éducation similaires en Asie de l'Est, dans le contexte du thème plus large du confucianisme.

S'agissant de la sélection interne des éléments, les éléments retenus sont présentés comme ayant joué un rôle crucial dans le développement des seowon en tant qu'instituts pédagogiques en plein essor, et ils offrent un large éventail d'aspects caractéristiques de l'ensemble des seowon.

En Corée, l'analyse se penche sur des instituts pédagogiques néo-confucéens créés par le gouvernement pour préparer des fonctionnaires – seonggyungwan et hyanggyo. L'analyse examine également d'autres seowon situées en Corée, non incluses dans le bien proposé pour inscription. Parmi les critères de sélection figurent une association avec les premières phases du développement des seowon se poursuivant jusqu'à la fin du XIXe siècle de notre ère, l'authenticité, l'intégrité, la présence d'attributs pour permettre une compréhension complète des seowon, et l'inclusion de chaque composante (élément) du type architectural. L'analyse exposée par l'État partie soutient que les neuf éléments constitutifs du bien proposé pour inscription répondent à l'ensemble des quatre critères de sélection des éléments.

L'analyse fait valoir que les éléments proposés pour inscription représentent collectivement l'épanouissement du néo-confucianisme et le développement des seowon depuis le milieu du XVIe siècle de notre ère. Sosu-seowon est le premier exemple ayant existé en Corée ; Namgye-seowon, le premier à avoir été créé exclusivement grâce au soutien des sarim ; Oksan-seowon offre un témoignage sur les programmes de cours des seowon, ses locaux abritant des ouvrages et des documents littéraires, et sur la mise en place des institutions des seowon ; Dosan-seowon a été développée comme le centre d'une généalogie scolaire ; Piram-seowon sert de référence pour les aspects financiers des seowon ; Dodong-seowon est un exemple de systématisation de l'éducation au travers de sa réglementation détaillée ; Byeongsan-seowon est le berceau de la sensibilisation de l'opinion publique par les sarim ; Museong-seowon est un centre d'édification de la communauté locale ; et Donam-seowon est une illustration de la manière dont la seowon dépassa les aspects politiques et sociaux pour devenir un centre de recherche majeur pour le néo-confucianisme en se consacrant au yehak, ou étude des règles de bienséance.

L'importance des seowon coréennes provient du fait qu'il s'agit de versions localisées d'une institution que l'on peut rencontrer sous différentes variantes dans l'ensemble de l'Asie de l'Est. Lorsque le concept de l'académie confucéenne gagna la Corée, il fut contextualisé en fonction des besoins des intellectuels locaux et des conditions locales, et il reflète donc la pensée et la culture coréennes, ce qui constitue la caractéristique importante des seowon.

L'ICOMOS a demandé que soient pris en compte un plus grand nombre de shuyuan chinois, et que leur analyse soit consolidée et plus détaillée par rapport aux seowon. L'État partie a fourni en février 2019 d'importantes informations complémentaires sur les shuyuan, notamment l'examen d'un plus grand nombre d'entre eux, et sur leurs caractéristiques historiques, fonctionnelles, de planification et architecturales. L'État partie relève leur influence et quelques similitudes entre les shuyuan et les seowon, mais soutient également de manière convaincante que les seowon furent une transformation importante et une adaptation locale d'un type d'académie confucéenne, en

termes fonctionnels, de planification et d'architecture. Il note également que les shuyuan présentent une grande diversité du point de vue de leur planification et de leur architecture dans l'ensemble de la Chine.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (iv).

Critère (iii) : *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription est un témoignage exceptionnel de la prévalence du néo-confucianisme dans les pratiques éducatives et sociales sous la dynastie Joseon de Corée. Des intellectuels locaux, les sarim, créèrent un système éducatif et des structures matérielles propices à l'enseignement néo-confucéen. Les sarim choisirent leurs propres personnalités destinées à être vénérées au sanctuaire, plutôt que le philosophe chinois, Confucius. Ils fondèrent également une solide lignée académique grâce à la continuité de la vénération. En conséquence, les seowon ou académies promurent les principes du néo-confucianisme au travers de diverses activités sociales et politiques dans le bien.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles associées au néo-confucianisme en Corée, sous la forme de pratiques éducatives et sociales, dont beaucoup se poursuivent. Il présente également un témoignage remarquable de l'implantation de concepts néo-confucéens – les seowon illustrent un processus historique dans lequel le néo-confucianisme venu de Chine fut adapté aux conditions coréennes locales, aboutissant à des académies qui constituent un témoignage exceptionnel de ce processus de transformation et d'implantation.

L'ICOMOS considère que le critère (iii) a été démontré.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription est un témoignage exceptionnel du prototype architectural des académies néo-confucéennes et de chaque étape de leur développement. La typologie du plan architectural a évolué rapidement pendant la première phase où le mouvement seowon s'est établi, et elle a été partagée par les académies suivantes. Le bien proposé pour inscription est propice aux pratiques de l'enseignement, de la vénération et de l'interaction, avec les bâtiments

correspondants, salle de lecture, sanctuaire et pavillon. Une hiérarchie se manifeste dans la disposition des bâtiments, l'utilisation de la topographie naturelle, l'espace extérieur, les stylobates, les clôtures murales et les portes.

L'ICOMOS considère que l'État partie n'a pas justifié le bien proposé pour inscription comme étant, dans le contexte du patrimoine mondial, un exemple exceptionnel d'ensemble éducatif néo-confucéen. L'ICOMOS note l'influence de la Chine, ainsi que le processus de transformation et d'implantation, mais estime que la justification ne démontre pas les qualités exceptionnelles requises par ce critère.

L'ICOMOS considère que le critère (iv) n'a pas été démontré.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iii) mais pas au critère (iv).

Intégrité et authenticité

Intégrité

Selon le dossier de proposition d'inscription, l'intégrité du bien proposé pour inscription est basée sur les éléments se rapportant au néo-confucianisme qu'exprime la forme des seowon. Le bien en série proposé pour inscription contient toutes les caractéristiques nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle potentielle. Cela inclut les attributs du paysage immédiat des seowon présents à l'intérieur des délimitations du bien. Le bien proposé pour inscription est également représenté comme étant intact, et les pressions majeures sont gérées.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription conserve toutes les caractéristiques qui reflètent la valeur universelle exceptionnelle proposée pour ce bien.

Les caractéristiques du bien proposé pour inscription sont généralement en excellent état.

Les pressions majeures sur le bien proposé pour inscription – développement, dommages causés par des insectes, incendies, tremblements de terre et visiteurs – sont gérées de manière appropriée. Toutefois, leur suivi devrait continuer.

Authenticité

Selon le dossier de proposition d'inscription, l'authenticité du bien proposé pour inscription est basée sur ses caractéristiques ayant une valeur universelle exceptionnelle potentielle, ce qui comprend forme et conception, matériaux et substance, usage et fonction, traditions, situation et cadre, patrimoine immatériel, et esprit et impression.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'authenticité. La forme et la conception, ainsi que les matériaux et la substance sont fondamentalement intacts. L'usage et la fonction des seowon, ainsi que leurs traditions, sont en grande partie dans l'état où ils furent tout au long de leur histoire, bien que le rôle éducatif ait été largement réduit. La situation et le cadre des seowon ont été généralement conservés, même s'il convient de noter que deux éléments ont été déplacés au cours du passé historique. Ces déplacements ne sont pas considérés comme un problème en raison de la longue période qui s'est écoulée depuis qu'ils ont été effectués. Le patrimoine immatériel ainsi que l'esprit et l'impression des seowon ont été conservés de manière générale.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies.

Évaluation de la justification de l'inscription

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iii) mais pas au critère (iv), et que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies.

Attributs

Les attributs du bien proposé pour inscription se rapportent au thème central inscrit dans la valeur universelle exceptionnelle potentielle – traditions culturelles associées au néo-confucianisme en Corée.

Le lieu, la topographie et les éléments construits définissent dans une large mesure la composition générale du bien proposé pour inscription. Cela inclut, dans de nombreux cas, un site en pente pour les seowon. Conçus avec soin, le plan, la forme et les détails des bâtiments sont tous des attributs importants. Parmi les autres éléments construits figurent des clôtures murales, des portes, des chemins, des escaliers et des stèles. Les seowon entretiennent une relation importante avec le paysage environnant, en particulier en raison des vues depuis les pavillons, tandis que le paysage avec ses arbres et autres végétaux constitue un attribut.

Les attributs immatériels comprennent l'enseignement, la vénération, l'interaction et d'autres activités des sarim. Les valeurs néo-confucéennes sont toujours diffusées au travers de classes et de cérémonies de vénération.

L'ICOMOS considère que les attributs identifiés contribuent à la justification de l'inscription.

4 Mesures de conservation et suivi

Mesures de conservation

Les mesures de conservation mises en place ne se rapportent qu'au suivi et à l'amélioration de l'environnement, tous les bâtiments étant en très bon état. Des améliorations environnementales sont actuellement en cours de réalisation sur certains seowon, parfois pour remédier à des erreurs passées, parfois pour améliorer les installations des visiteurs. La suppression des poteaux électriques à Museong-seowon en 2015 est un exemple d'amélioration environnementale antérieure.

Un Manuel sur la conservation et la gestion de seowon a été rédigé en 2011, aux fins de conservation du bien proposé pour inscription, et les Directives de conception pour la gestion du paysage des seowon et des hyanggyo ont été élaborées en 2012. Le manuel contient les orientations pour la gestion et les procédures de conservation, tandis que l'autre ouvrage précise en détail les caractéristiques des seowon.

Des « Orientations spécifiques pour la préservation et la gestion des seowon » sont en préparation.

Chaque seowon a élaboré un plan d'entretien complet. Étant donné que les seowon sont constamment utilisées pour la vénération et des activités quotidiennes, le bien proposé pour inscription bénéficie d'un entretien attentif de la part des gardiens de Namgye-seowon, Oksan-seowon, Piram-seowon et Dodong-seowon, et, s'agissant des autres académies, un travail en alternance de jour et de nuit est assuré par le personnel d'encadrement résidant à l'extérieur.

Les interventions de conservation qui ont eu lieu ont suivi des principes internationalement reconnus et ont été effectuées avec un haut niveau de qualité.

Un financement suffisant pour les interventions de conservation est fourni par le gouvernement central et les gouvernements locaux.

Suivi

Le suivi est assuré quotidiennement par les gardiens de seowon, chaque trimestre par la Fondation des seowon, et tous les 3 à 5 ans par l'Institut national de recherche sur le patrimoine culturel.

Les indicateurs de suivi sont divisés en trois catégories : indicateurs généraux, centraux et spéciaux. Les indicateurs généraux concernent la gestion et le suivi quotidiens du bien. Les indicateurs centraux s'appliquent à des facteurs susceptibles de représenter une menace pour le bien proposé pour inscription comme les incendies et catastrophes naturelles. Les indicateurs spéciaux se rapportent à divers domaines d'expertise tels que les impacts de séismes et le génie civil.

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation sont généralement appropriées, et que l'approche de suivi est satisfaisante.

5 Protection et gestion

Documentation

Des archives complètes sont conservées pour chaque seowon. Cela comprend la documentation d'études, un inventaire détaillé, un plan d'entretien complet, et des dossiers sur des propositions concernant la conservation et leur mise en œuvre. Les seowon ont une très bonne tradition d'enregistrement détaillé de tout projet important, y compris la reconstruction de bâtiments ou les réparations à grande échelle.

Protection juridique

La protection principale du bien proposé pour inscription est fournie par la *loi sur la protection du patrimoine culturel*, une protection complémentaire étant offerte par d'autres lois sur le patrimoine adoptées par l'Administration du patrimoine culturel de Corée. Ces autres lois sont la *loi sur l'entretien du patrimoine culturel*, etc. et la *loi sur la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel*. Ces lois sont soutenues par des décrets présidentiels et des ordonnances ministérielles.

Les neuf éléments sont tous désignés au niveau de l'État comme éléments patrimoniaux.

Ces instruments juridiques jouent un rôle majeur pour garantir la conservation systématique du bien proposé pour inscription, en termes d'exécution de réparations et de sauvegarde des rites de vénération.

De plus, il existe d'autres instruments juridiques ayant une incidence sur la conservation du bien proposé pour inscription – la *loi nationale sur la planification et l'utilisation des terres* et la *loi-cadre sur la gestion des catastrophes et la sécurité*.

L'ICOMOS a demandé, dans son rapport intermédiaire, un complément d'information sur la protection de liens avec des éléments paysagers lointains, au-delà des zones tampons. L'État partie a fourni des informations en février 2019 sur la législation qui protège les liens avec les éléments – la *loi sur la gestion de districts de montagne*, la *loi sur les rivières*, la *loi sur les terres agricoles* et les ordonnances associées en matière d'urbanisme, tout en fournissant des garanties qu'elles offrent une protection suffisante.

Les provinces concernées ont également préparé des ordonnances sur la protection du patrimoine, basées sur la *loi sur la protection du patrimoine culturel*. Ces ordonnances fournissent également une base pour la création et le fonctionnement d'une organisation chargée de la gestion intégrée du bien proposé pour inscription.

Système de gestion

Le système de gestion comprend la Fondation des seowon, les comités directeurs des seowon, ainsi que le gouvernement central et les gouvernements locaux (provinciaux et municipaux). La *loi sur la protection du patrimoine culturel* dispose que le bien proposé pour inscription soit géré par le gouvernement local concerné ou une communauté de seowon. La Fondation des seowon est responsable de la gestion intégrée du bien proposé pour inscription. Les éléments sont gérés quotidiennement par le gouvernement et le personnel des seowon, le comité directeur ayant la responsabilité du fonctionnement et de la gestion.

La Fondation des seowon est un organisme de coordination, qui joue également un rôle dans la recherche sur le bien proposé pour inscription et assure un suivi régulier.

L'Administration du patrimoine culturel du gouvernement central apporte également un soutien et une supervision. Des gouvernements locaux fournissent aussi leur aide à la Fondation. L'expertise en matière de conservation est disponible auprès de l'Administration du patrimoine culturel ainsi que des gouvernements locaux concernés.

Des fonds suffisants sont alloués à la conservation, à l'amélioration du paysage, aux installations comme les musées et centres pédagogiques, à la gestion, au suivi, aux infrastructures pour le stationnement des véhicules et le tourisme. Ce financement est apporté par le gouvernement central et les gouvernements locaux.

Des difficultés de financement ont été précédemment rencontrées pour l'organisation de cérémonies de vénération dans certains seowon. Toutefois, ces difficultés ont été surmontées, et des fonds appropriés sont désormais disponibles.

Les seowon ont chacun leur plan de gestion respectif, et des plans pertinents existent également pour leurs réparations et la gestion du paysage. De plus, ils disposent d'un *Manuel sur la conservation et la gestion de seowon*, ainsi que d'*Orientations pour la conservation et la gestion de seowon* et d'*Orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'entretien complet pour un site historique*.

Toutefois, il n'existe pas de plan cohérent ou de document équivalent pour gérer les seowon en tant que bien unique. L'ICOMOS a demandé des informations sur les délais de finalisation d'un document global pour la gestion du bien. L'État partie a apporté des détails sur les phases d'élaboration du document de gestion intégrée, indiquant que la gestion intégrée doit être pleinement mise en œuvre à partir de juillet 2020.

Il existe quelques plans de préparation aux risques pour le bien proposé pour inscription, comme dans le cas du risque d'incendie. Les gouvernements locaux concernés élaborent des plans complémentaires de préparation aux catastrophes et aux risques, et établissent des systèmes de prévention des catastrophes pour chaque seowon.

Gestion des visiteurs

Il n'existe pas actuellement de contraintes sérieuses dues au tourisme dans les seowon. L'essentiel de la fréquentation provient des visites organisées pour des groupes d'étudiants. Les dispositions actuelles de gestion des visiteurs sont conçues pour faire face à cette fréquentation et le nombre de visiteurs à l'avenir est estimé à un niveau très inférieur à la capacité d'accueil des éléments.

Les installations pour les visiteurs des seowon comprennent en général un centre d'information, un parc de stationnement et, parfois, un centre d'exposition. La plupart des seowon ont leurs propres guides qualifiés et mettent à disposition du matériel d'interprétation. Des améliorations de l'interprétation destinée aux visiteurs sont prévues, notamment une présentation mieux intégrée des neuf éléments en tant que bien proposé pour inscription unique.

Implication des communautés

Les communautés locales sont fortement impliquées dans la gestion traditionnelle du bien proposé pour inscription, ce qui inclut des cérémonies de vénération, des programmes d'interprétation, ainsi que la gestion des visiteurs, du financement et du bien.

Chaque élément a une communauté de seowon locale, dont les membres ont été de fervents soutiens de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

Il existe une bonne documentation concernant le bien proposé pour inscription, dont un inventaire détaillé pour chaque élément. La protection juridique du bien proposé pour inscription prévue par des lois nationales et autres est satisfaisante, tous les éléments étant désignés comme patrimoine au niveau de l'État.

Le système de gestion est généralement satisfaisant, avec la Fondation des seowon, qui est responsable de la gestion intégrée du bien proposé pour inscription. Il est prévu de mettre en place, dans un avenir proche, un plan cohérent ou un document équivalent pour gérer les seowon en tant que bien proposé pour inscription unique.

La gestion des visiteurs est appropriée et une présentation intégrée des neuf éléments en tant que bien proposé pour inscription unique est prévue.

Le bien bénéficie d'une implication et d'un soutien forts de la part des communautés locales.

L'ICOMOS considère que les conditions de protection et de gestion sont généralement appropriées. Néanmoins, l'ICOMOS recommande qu'un plan de gestion global soit mis en place. De plus, la présentation intégrée des neuf éléments en tant que bien proposé pour inscription unique devrait être mieux élaborée que cela n'est actuellement prévu.

6 Conclusion

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative pour les Seowon, académies néo-confucéennes coréennes justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iii), mais pas au critère (iv), et que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies.

L'ICOMOS considère que les conditions de protection et de gestion sont généralement appropriées. Néanmoins, un document de gestion global devrait être préparé. De plus, la présentation intégrée des neuf éléments en tant que bien unique devrait être renforcée.

Les délimitations et zones tampons proposées sont appropriées, et la protection des liens avec des éléments paysagers éloignés est appropriée.

Le bien présente un bon état de conservation, et l'approche de suivi est satisfaisante.

Les principaux facteurs affectant le bien proposé pour inscription comprennent les incendies, les pressions dues au développement et les dommages causés par des insectes, toutefois, tous les facteurs sont bien compris et gérés.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les seowon, académies néo-confucéennes coréennes, République de Corée, soient inscrites sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (iii)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Le bien en série des seowon, académies néo-confucéennes coréennes, comprend neuf édifices représentant un type d'académie néo-confucéenne de la dynastie Joseon (XVe-XIXe siècle de notre ère). Il s'agit d'un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles associées au néo-confucianisme en Corée.

Les éléments sont Sosu-seowon, Namgye-seowon, Oksan-seowon, Dosan-seowon, Piram-seowon, Dodong-seowon, Byeongsan-seowon, Museong-seowon et Donam-seowon, et ils sont situés dans les parties centrales et méridionales de la République de Corée.

Le bien est un témoignage exceptionnel du développement des académies néo-confucéennes qui ont favorisé l'apprentissage du néo-confucianisme, ce

dernier ayant été introduit depuis la Chine et devenu fondamental de chaque aspect de la Corée.

Les lettrés des seowon ont créé un système éducatif et des structures tangibles propices à leur engagement dans l'apprentissage. L'enseignement, la vénération et l'interaction étaient les fonctions essentielles des seowon, qui se reflètent fidèlement dans leur conception. Les seowon étaient dirigées par le sarim ou la classe d'intellectuels locaux. Les seowon se développèrent et s'épanouirent en tant que centres défendant les intérêts du sarim.

Le premier facteur déterminant l'implantation des seowon était l'association avec des érudits vénérés. Le second facteur était le paysage, et les seowon sont situées à proximité des montagnes et de l'eau, participant de l'appréciation de la nature et de la culture de l'esprit et du corps. Les édifices en forme de pavillons dans les seowon facilitaient les liens avec le paysage.

Les érudits étudiaient les travaux et la littérature traditionnels, et se sont efforcés de comprendre l'univers et de devenir une personne « idéale ». Ils vénéraient les personnalités néo-confucéennes de leur temps, et ont formé une solide lignée académique menée par des érudits vénérés. D'autre part, les lettrés locaux ont apporté une contribution significative à la dissémination des principes du néo-confucianisme à travers des activités sociales et politiques localisées dans le bien.

Critère (iii) : Les seowon, académies néo-confucéennes coréennes sont un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles associées au néo-confucianisme en Corée, sous la forme de pratiques éducatives et sociales, dont beaucoup se poursuivent. Les seowon illustrent un processus historique dans lequel le néo-confucianisme venu de Chine fut adapté aux conditions coréennes locales, aboutissant à des académies qui sont des témoignages exceptionnels de ce processus de transformation et d'implantation, en termes de fonction, de planification et d'architecture.

Intégrité

Le bien conserve tous les attributs qui reflètent la valeur universelle exceptionnelle du bien. Il s'agit des bâtiments et constructions constituant les seowon, de bâtiments auxiliaires, porte d'entrée, stèle invitant à descendre de sa monture, stèle commémorative, d'environnements immédiats, comprenant des collines, cours d'eau, routes, plantations et champs de vision. Les attributs du bien sont généralement en excellent état de conservation.

Les pressions majeures sur le bien – développement, dommages causés par des insectes, incendies, tremblements de terre et visiteurs – sont gérées de manière appropriée. Toutefois, leur suivi devrait continuer.

Authenticité

Le bien remplit les conditions d'authenticité. La forme et la conception, ainsi que les matériaux et la substance sont fondamentalement intacts. L'usage et la fonction des seowon, ainsi que leurs traditions, sont en grande partie dans l'état où ils furent tout au long de leur histoire, bien que le rôle éducatif ait été largement réduit. La situation et le cadre des seowon ont été généralement conservés, même s'il convient de noter que deux éléments ont été déplacés au cours du passé historique. Le patrimoine immatériel ainsi que l'esprit et l'impression des seowon ont été conservés de manière générale.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La protection principale du bien est fournie par la *loi sur la protection du patrimoine culturel*, une protection complémentaire étant offerte par d'autres lois sur le patrimoine, adoptées par l'Administration du patrimoine culturel de Corée. Ces autres lois sont la *loi sur l'entretien du patrimoine culturel*, etc. et la *loi sur la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel*. Ces lois sont soutenues par des décrets présidentiels et des ordonnances ministérielles.

Les neuf éléments sont tous désignés au niveau de l'État comme éléments patrimoniaux. Ces instruments juridiques jouent un rôle majeur pour garantir la conservation systématique du bien, en termes d'exécution de réparations et de sauvegarde des rites de vénération.

Les provinces concernées ont également préparé des ordonnances sur la protection du patrimoine, basées sur la *loi sur la protection du patrimoine culturel*. Ces ordonnances fournissent également une base pour la création et le fonctionnement d'une organisation chargée de la gestion intégrée du bien.

Le système de gestion comprend la Fondation des seowon, les comités directeurs des seowon, ainsi que le gouvernement central et les gouvernements locaux (provinciaux et municipaux). La *loi sur la protection du patrimoine culturel* dispose que le bien soit géré par le gouvernement local concerné ou une communauté de seowon. La Fondation des seowon est responsable de la gestion intégrée du bien. Les éléments sont gérés quotidiennement par le gouvernement et le personnel des seowon, le comité directeur ayant la responsabilité du fonctionnement et de la gestion.

L'Administration du patrimoine culturel du gouvernement central apporte également un soutien et une supervision. Des gouvernements locaux fournissent aussi leur aide à la Fondation. L'expertise en matière de conservation est disponible auprès de l'Administration du patrimoine culturel ainsi que des gouvernements locaux concernés.

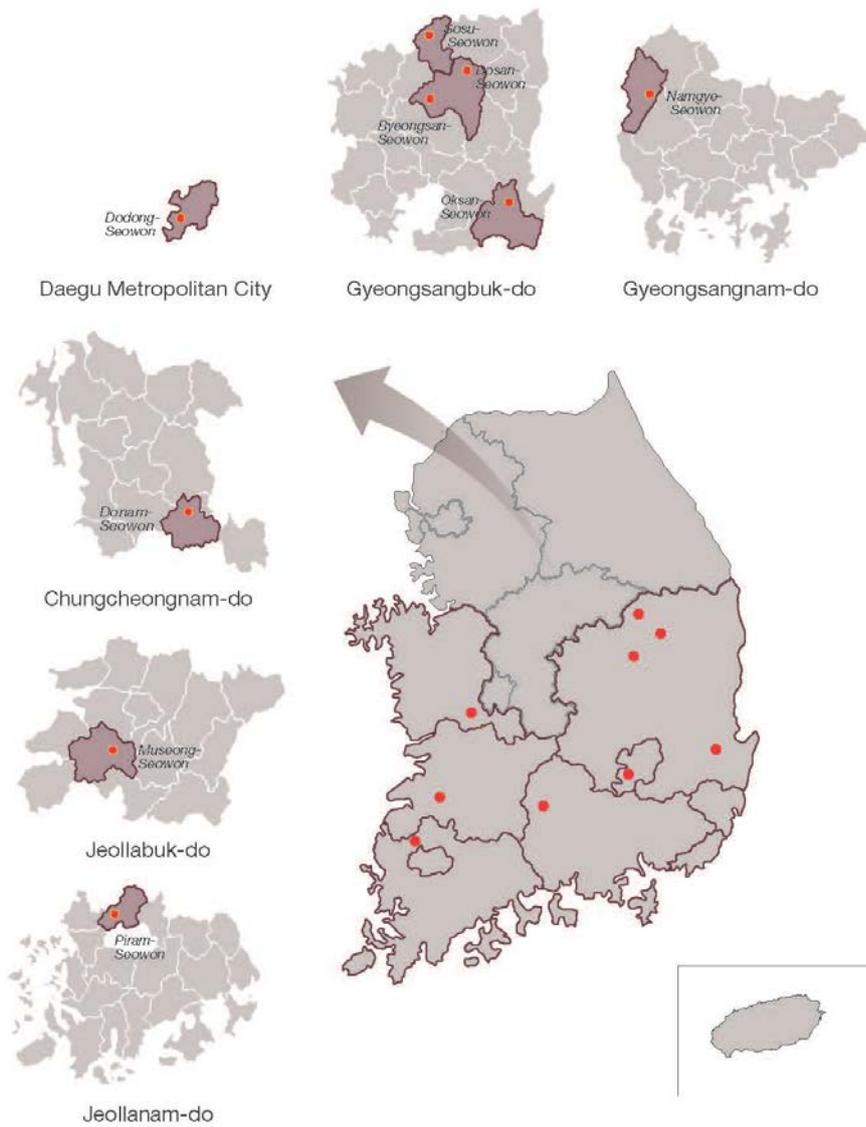
Chaque seowon possède un plan d'entretien global qui équivaut à un plan de gestion. De plus, il existe une série d'importants manuels et orientations concernant la conservation et la gestion. Un document sur la gestion intégrée est en cours d'élaboration. Il existe un certain

niveau de préparation aux risques, et des systèmes et éléments de planification supplémentaires sont en cours d'élaboration. Les dispositions actuelles pour la gestion des visiteurs sont satisfaisantes, bien qu'une présentation mieux intégrée des neuf éléments en tant que bien unique soit nécessaire.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) achever l'élaboration d'un document de gestion global pour les académies seowon,
- b) continuer à développer une présentation intégrée des neuf éléments en tant que bien unique ;



Plan indiquant la localisation des éléments proposés pour inscription



Vue aérienne de Byeongsan-seowon



Salle de lecture Eungdodang de Donam-seowon



Zone d'éducation de Dosan-seowon



Zone de vénération de Dodong-seowon